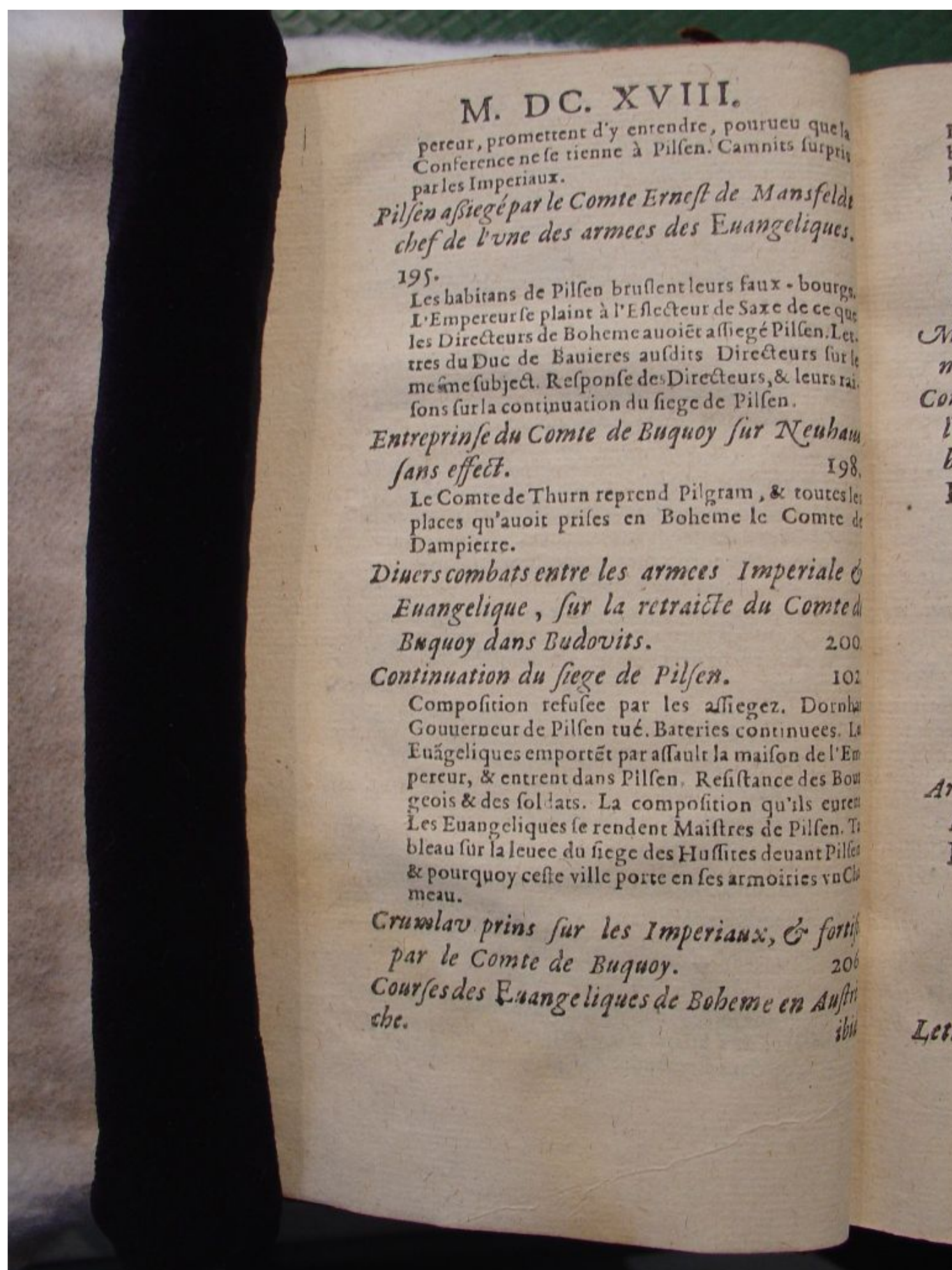




M. DC. XVIII.

L'Abbaye de Svetal & autres Eglises, Monasteres & bourgs pris & pillés par les Euangeliques. Plaintes de l'Empereur aux Princes de Silesie contre ces courses & ravages. Raifons qui ont meu les Euangeliques de Boheme de faire entrer leurs gens de guerre en Autriche. Protestans d'Autriche ont dessein de se soulever & s'unir avec les Euangeliques de Boheme. Les Moraves demettent les Officiers Catholiques, & en mettent de Protestans en leur lieu.

Mort de l'Imperatrice & de l'Archiduc Maximilian. 209.

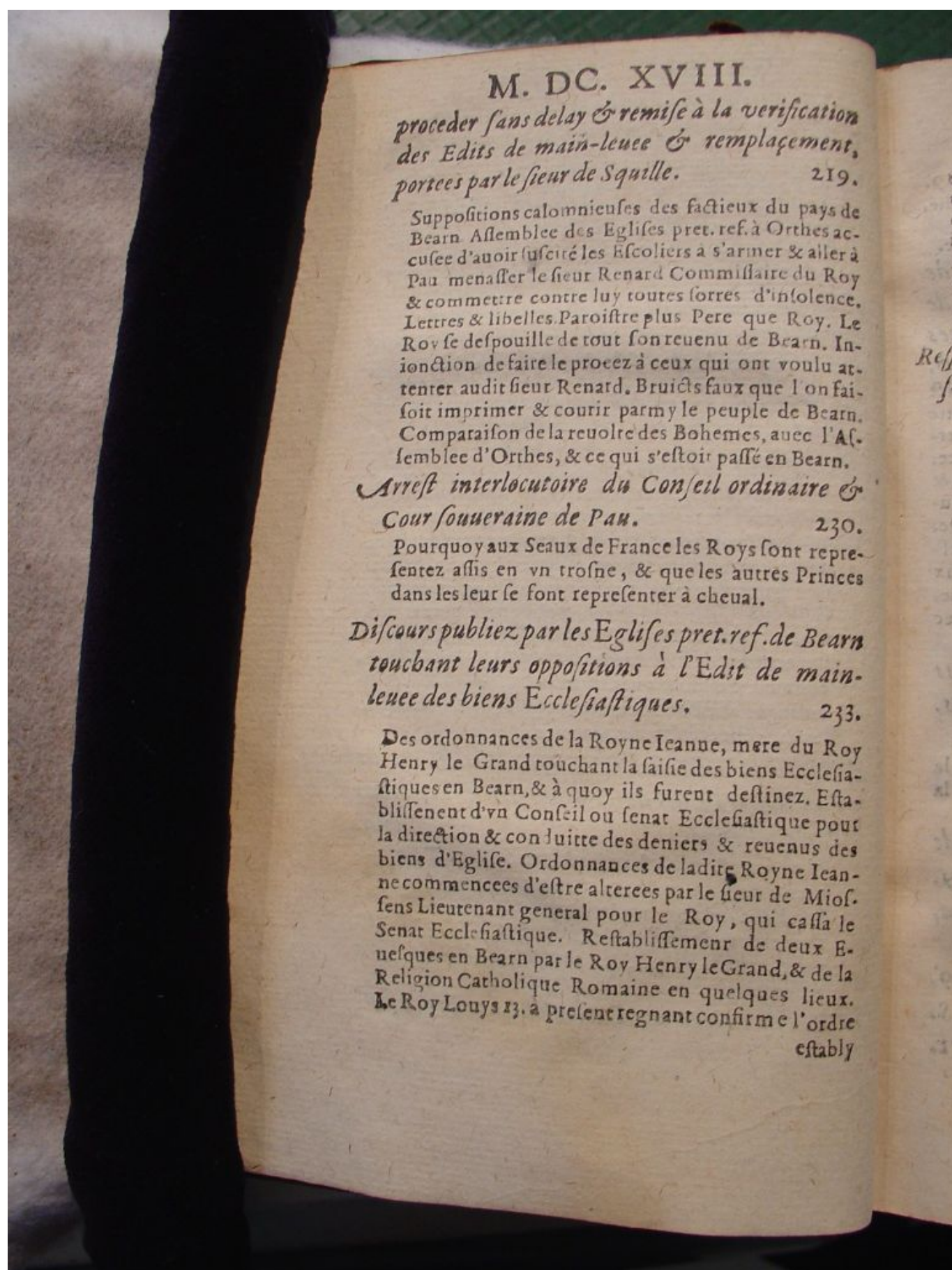
Continuation de ce qui s'est passé en Bearn, pour l'exécution de l'Edit de la main-levée des biens Ecclesiastiques, & reſtaſſement de la Religion Catholique. 210.

Le député des Eglises pret. ref. de Bearn congedié, avec deſenſes de faire aucunes aſſemblées en Bearn aux fins portez par ſa ſupplication. Cónocation d'une aſſemblée à Caſter jaloux ville de Guienne, deſſenduë par le Roy, & trãſmiſe par les Deputez deſdites Eglises à Orthes en Bearn, nonobſtant toutes deſenſes. Le ſieur Renard Commiſſaire du Roy pour l'exécution de l'Edit de main-levée & remplace-ment des biens Eccleſiaſtiques en Bearn. Les inſolences & outrages que l'on fit commettre en ſon endroiẽt par les Eſcoliers d'Orthes & autres.

Arreſt de la Cour Souveraine ou Parlement de Pau contre l'Edit de la main-levée des biens Eccleſiaſtiques. 124.

Monſieur Renard ſe retire de Pau à Dacx. Tremblements de terre en Bearn. Croix rouge veuë en l'air. Prodiges de ſang en pluſieurs endroiẽts du Bearn. Procedures de l'aſſemblée d'Orthes. L'Aduocat Viſpalie arreſté à Bourdeaux avec les paquets de ladite Aſſemblée.

Lettres de Inſions au Parlement de Pau, pour



M. DC. XVIII.

*proceder sans delay & remise à la verifcation
des Edits de main-leuee & remplacement,
portees par le sieur de Squille.* 219.

Suppositions calomnieuses des factieux du pays de Bearn. Assemblée des Eglises pret. ref. à Orthes accusée d'auoir suscité les Escoliers à s'armer & aller à Pau menasser le sieur Renard Commissaire du Roy & commettre contre luy toutes sortes d'insolence. Lettres & libelles. Paroistre plus Pere que Roy. Le Roy se despoille de tout son reuenue de Bearn. In-ionction de faire le procez à ceux qui ont voulu at-tenter audit sieur Renard. Bruiets faux que l'on fai-soit imprimer & courir parmy le peuple de Bearn. Comparaison de la reuolte des Bohemes, avec l'As-semblee d'Orthes, & ce qui s'estoit passé en Bearn.

*Arrest interlocutoire du Conseil ordinaire &
Cour souueraine de Pau.* 230.

Pourquoy aux Seaux de France les Roys sont repre-sentez assis en vn trosne, & que les autres Princes dans les leur se font représenter à cheual.

*Discours publiez par les Eglises pret. ref. de Bearn
touchant leurs oppositions à l'Edit de main-
leuee des biens Ecclesiastiques.* 233.

Des ordonnances de la Royne Ieanne, mere du Roy Henry le Grand touchant la saisie des biens Ecclesia-stiques en Bearn, & à quoy ils furent destinez. Esta-blissement d'un Conseil ou senat Ecclesiastique pour la direction & conluitte des deniers & reuenus des biens d'Eglise. Ordonnances de ladite Royne Iean-ne commencees d'estre alterees par le sieur de Miol-sens Lieutenant general pour le Roy, qui cassa le Senat Ecclesiastique. Restablissement de deux E-uesques en Bearn par le Roy Henry le Grand, & de la Religion Catholique Romaine en quelques lieux. Le Roy Louys 13. a present regnant confirme l'ordre estably

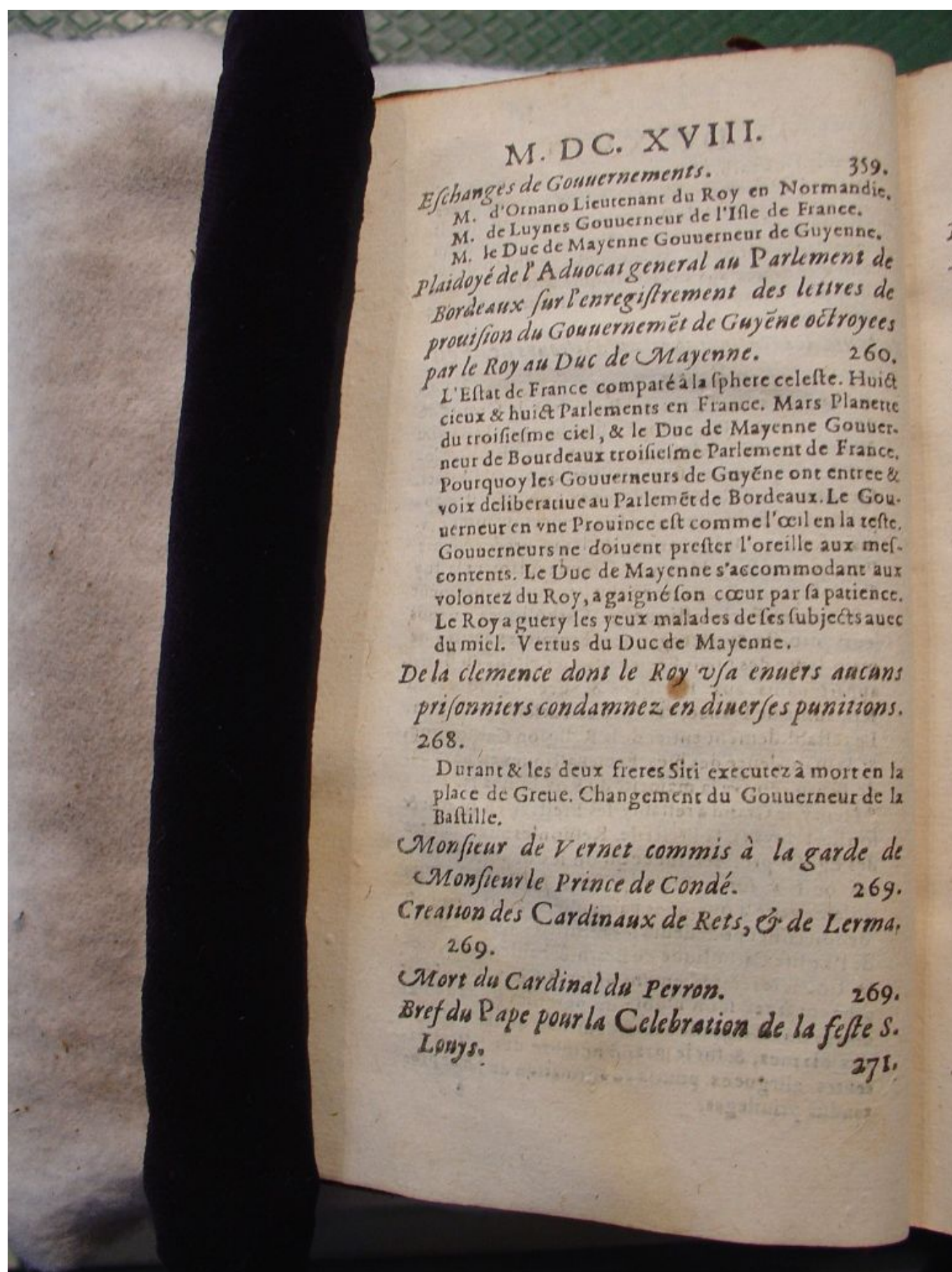
M. DC. XVIII.

estably en Béarn. Plaintes que l'Arrest de main-le-
uee a esté donné en l'absence & sans voir les pieces
des Eglises preret. de Béarn. Demande d'un Arrest
irrevocable par lequel on n'ostera point le fonds du
remplacement offert. Si le remplacement en argent
eust esté donné aux Ecclesiastiques, on eust redimé
d'apprehension ceux qui possèdent les biens d'Eglise
par acquisition.

*Response des Catholiques au Discours des Egli-
ses preret. ref. en Béarn.* 244.

Catholiques massacrez en Béarn par le Comte de
Mongomery. Pourquoi l'Assemblée que la Roynne
Jeanne fit pour confisquer les biens de l'Eglise Ro-
maine ne pouvoit estre qualifiée du nom d'Estats.
Ordonnances de la Roynne Jeanne ne peuvent estre ap-
pellees loix fondamentales. Les Princes ne iurent ja-
mais sur les Ordonnances de leurs predecesseurs.
Pourquoy le Roy Henry le Grand replantant la foy
Catholique en Béarn ne voulut du commencement
retablir les Ecclesiastiques & Catholiques en tous
leurs droictz & prerogatives. Premieres lettres de
main-leuee des biens Ecclesiastiques estans en Béarn
appartenants aux Euesques & Ecclesiastiques du
Royaume de France, veriffice au Parlement de Pau.
Le retablissement entier de la Religion Catholique,
& la main-leuee des biens Ecclesiastiques au pays bas
de Béarn, remis a la majorité du Roy Louys 13.

Henry le Grand a restably les Prestres en Béarn: &
son fils Louys 13. la Prestre. Responses aux Plaintes
des Eglises preret. ref. sur ce qu'on les depossede sans
les ouir. 2. sur la Prescription. 3. sur le bien d'E-
glise engagé a quelques particuliers. 4. sur ce qu'on
deuot laisser possesseurs les Ministres ref. des biens
de l'Eglise Catholique de Béarn, & bailler aux Eccle-
siastiques le remplacement ailleurs. Clameurs des E-
glises preret. ref. si on n'observe point les Edits de Pa-
cification. Response sur la demande qu'ils faisoient
des dixmes, & sur le grand nombre des lettres pa-
tentés allegues pour la confirmation de leurs pre-
tendus priuileges.



M. DC. XVIII.

Mandement du Cardinal de Rets, Euesque de Paris. Reliourssances publiques pour la feste S. Louys.

De la reception du Roy, à Soissons. 276

Arrivée du Cardinal de Savoie à Paris. 277

Des Receptions qui luy furent faictes par où il passa. Premiere proposition du mariage de Madame Chrestienne sœur du Roy, & du Prince de Piedmont. Feu Royal d'artifice.

Vreju Chaous Ambassadeur du Turc vers le Roy Tres-Chrestien, pour la confirmatiō des Traitez de Paix, entre les François & les Turcs.

285

Lettre du Sultan Osman au Roy Tres-Chrestien. Tirannie du Sulran Mustafa, enuers les Ambassadeurs des Roys Chrestiens. Bataille entre les Turcs & les Perles. Comette en forme d'un Cimeterre veüe sur Constantinople. Paix entre les Turcs & les Perles.

De la Comette & de sa figure aux pays Occidentaux & Septentrionaux de l'Europe. 290

Pleurs ville au pays des Grisons ruinee par la cheute d'une montagne. 293

Des voyages ordinaires que font les sieurs de Pont-graué & Champlain au pays de Canada. 295

Peres Recollets en Canada ont les premiers chanté Messe en l'habitation des François à Quebec. Resolution du Pere Joseph d'aller demeurer avec les Sauvages Attigouautans. Voyage de Champlain aux Attigouautans. Lac des Sauvages Nipserini. Lac des Attigouautans. Premiere Messe & premiere croix plantee à la Carhagouha l'une des villes des Attigouautans. Villes & Cabannes des Sauvages comment basties, leurs bleds, vignes, fruits, bois,



M. DC. XIX.

gers, ne voulant que les Ministres des Eglises pre-
tendues reformées de France, allassent aux Synodes
estrangers; Ny que les Ministres estrangers fussent
aussi receus dans les leur.

*Doleance & supplication des Remonstrans Ar-
miniens au Prince d'Orange.* 16

Croyance des Remonstrans Arminiens. Croyan-
ce des Contre-Remonstrans Calvinistes, ou Puri-
tains. Contre le Synode de Dordrecht. Villes où on
a chassé les Ministres Arminiens. Deposition des Mi-
nistres Arminiens devant la resolution du Synode.
Ce que l'on a écrit du Synode de Dordrecht.

Procès de Barneveldt, & des autres prisonniers.

36.

Juges Commis pour faire leur procès. Lettres de
l'Ambassadeur du Roy Tres-Christien, aux Estats
Generaux trois heures avant l'exécution de mort du
seigneur de Barneveldt. Ce qui se passa en son jugement
& en son execution à mort. Hoogerbeets & Grotius
condamnez à prison perpetuelle dans Loverstein.
Moersbergen a sa maison pour prison. Le corps
mort de Ledemberch pendu avec la bierre au gibet
de la Haye. Arrest contre Barneveldt. Ce que disoient
les Arminiens de la mort de Barneveldt. La disposi-
tion de la Religion est reservee par le Traicté d'V-
trecht respectivement aux Prouvinces particulieres.
Article 13. de l'Union d'Vtrecht.

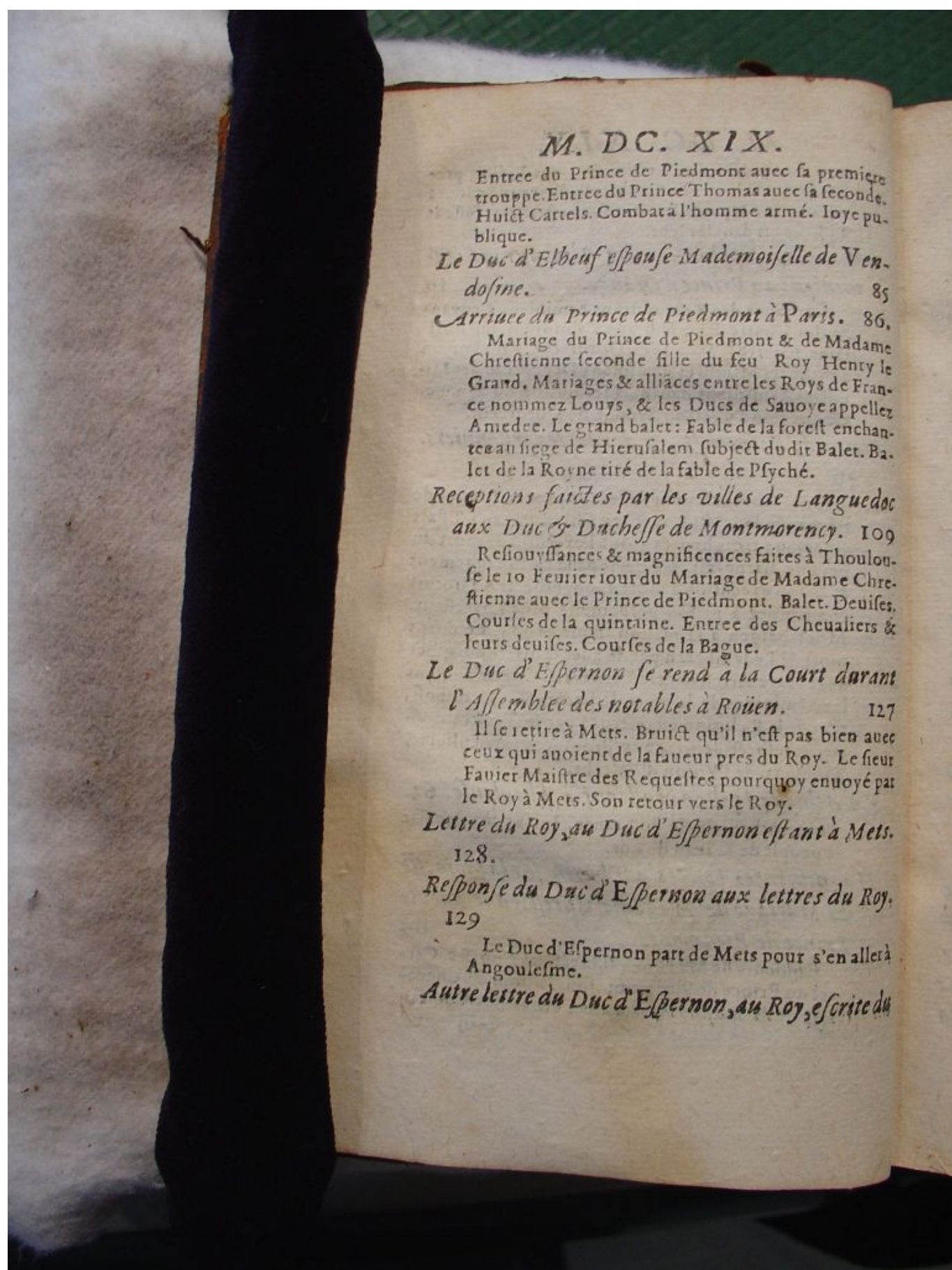
Vn Atheiste Italien bruslé vif à Thoulouse. 63.

Poëte Athee chassé de France. Juifue bruslee par
le peuple de S. Jean de Lus.

*Magnificentes faictes à Thurin sur la promesse
du Mariage de Madame Chrestienne avec le
Prince de Piedmont.* 69

Couleurs de Madame, subject des Courses. Car-
tel du Prince de Piedmont, sous le nom de Cheua-
lier de la Royale Amaranthe. Juges des Courses.

i iij



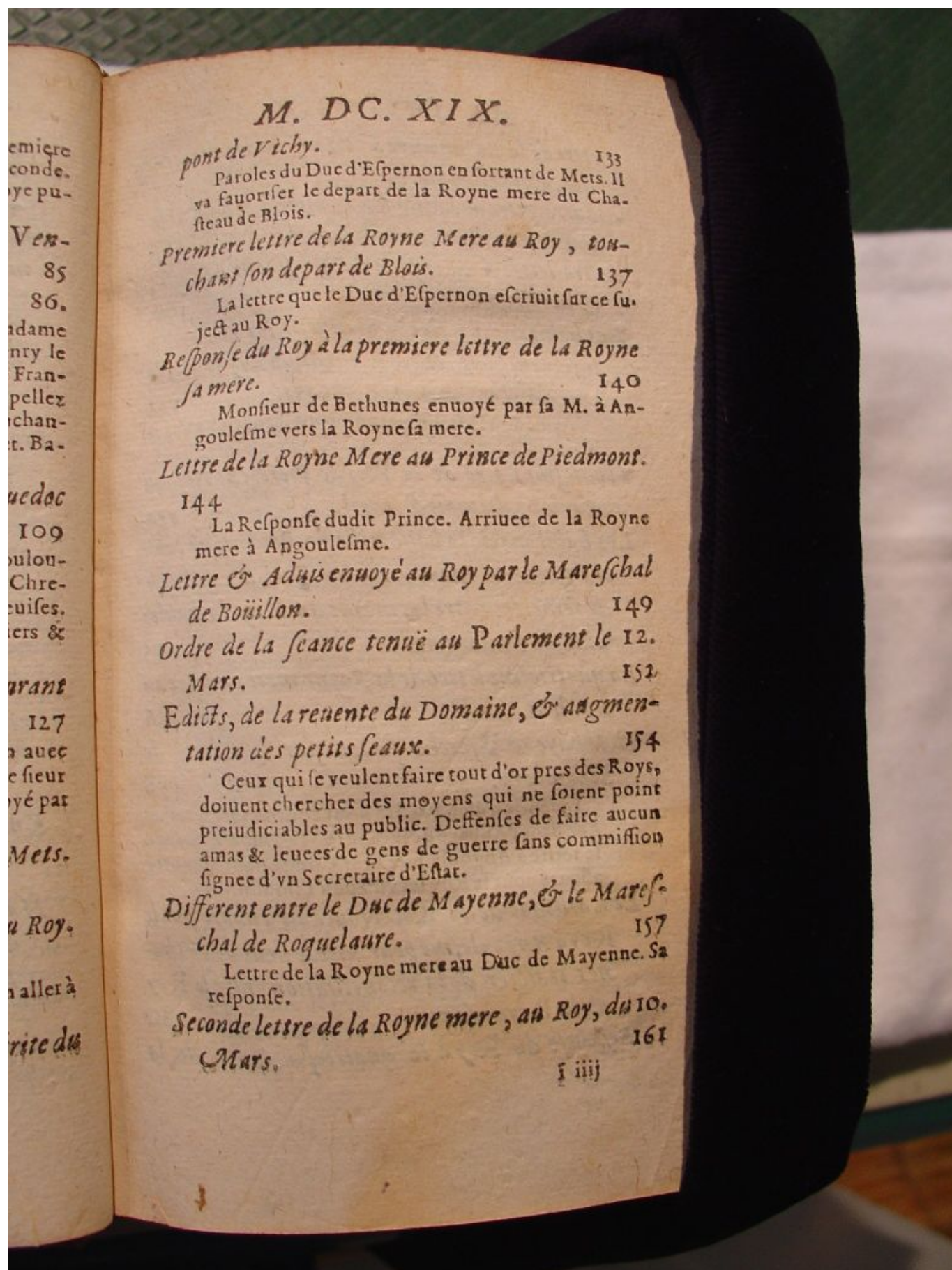


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan